

Rapport à l'assemblée générale annuelle 2025-2026

Formation Continue

Pasquale Machado, conseillère syndicale

Cette année, le SEP a encore une fois dû s'adapter à travailler avec une nouvelle directrice adjointe au service des ressources humaines dont l'expérience était principalement liée au secteur des jeunes plutôt qu'en éducation aux adultes ou en formation professionnelle. Bien que Mme Potvin soit peu familière avec le secteur de la formation continue, le travail de base effectué par son prédécesseur a contribué à faciliter la transition. Malheureusement, les retards pour émettre les tâches et les contrats ont persisté, requérant souvent de multiples révisions et des suivis continuels afin de résoudre les irrégularités.

Le ministère est encore une fois intervenu dans les programmes de formation professionnelle offerts par les commissions scolaires. Les programmes d'assistance à la personne en établissement et à domicile et de boulangerie ont été suspendus jusqu'à nouvel ordre et les commissions scolaires ne sont plus autorisées à les offrir.

Au niveau du gouvernement, plusieurs projets de loi ont ajouté une complexité additionnelle à notre travail. Heureusement, notre président, Matt, demeure proactif et continue d'informer les membres concernant tout éventuel changement ou développement.

Une grande partie du travail dont nos membres ne se rendent pas compte se déroule en arrière-scène — gestion des conflits, soutien aux efforts de désescalade, résolution des griefs avant qu'ils ne se rendent en arbitrage, orientation des enseignantes et enseignants à travers les voies appropriées selon leurs circonstances, et parfois simplement une écoute attentive lorsque les enseignantes et enseignants ressentent le besoin d'être entendus.

Changements à la liste de rappel en éducation aux adultes:

Faisant partie d'un examen plus général des spécialités en éducation aux adultes, plusieurs changements sont attendus en lien avec la liste de rappel préliminaire pour la prochaine année 2026-2027. Une nouvelle spécialité, la francisation, sera ajoutée. Le présecondaire et littéracie sera retiré de la formation de base commune (FBC) et deviendra sa propre spécialité, alors que la FBC et la formation de base diversifiée (FBD) seront fusionnées en une seule catégorie. On incite les enseignantes et enseignants à vérifier attentivement la liste de rappel et à signaler toute correction requise durant la période définie à l'échéancier d'affectation.

Excès en formation professionnelle:

L'année scolaire 2025-2026 a connu le plus haut niveau d'excès à ce jour en formation professionnelle. À la suite d'un examen des projections pour 2026-2027, la commission scolaire a déclaré un excès en boulangerie, en dessin de bâtiment ainsi qu'en soutien informatique.

Griefs:

Encore une fois cette année, le SEP a déposé un nombre élevé de griefs. Alors que l'objectif demeure de résoudre ces dossiers hors arbitrage lorsque possible, le SEP continue de dénoncer les infractions par l'entremise du processus de grief tout en explorant des approches alternatives pour inciter la commission scolaire à résoudre ces problèmes plus efficacement et adéquatement.

Cas de la CNESST:

La commission scolaire continue de contester certains cas de la CNESST. Les enseignantes et enseignants sont incités à documenter tout incident ou condition de travail qui pourraient entraîner des réclamations en lien avec des lésions professionnelles. En collaboration avec l'APEQ, le SEP examine attentivement chaque cas nécessitant une représentation devant le tribunal administratif du travail.

Dossier des droits parentaux:

Comme par les années passées, deux ateliers sur les droits parentaux ont été offerts. Un grand nombre d'enseignantes et enseignants provenant de tous les secteurs d'enseignement ont profité de cette information en matière de congé de maternité, parental, d'adoption et droits parentaux tel que décrit à notre entente collective.

En souhaitant à toutes et tous un congé estival bien mérité et reposant!

**Soumis respectueusement par
Pasquale Machado (mai 2026)**